

Compte rendu des délibérations CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 22 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et sous la présidence de Madame FIEFFÉ Patricia.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme VAN STEENWINKEL Valérie, Mme MENARD Céline, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr VAN STEENWINKEL Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme VAN STEENWINKEL Valérie

Avant de débiter la séance, Madame le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir supprimer trois points de l'ordre du jour, à savoir :

Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2020

Délibération : Approbation du Compte administratif 2020

Délibération : Affectation des Résultats 2020

Les membres du conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité.

Validation du compte rendu de séance du 2 Février 2021

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu de séance du 2 Février dernier, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2021-03-22-001 - Vote des Subventions aux Associations Locales 2021

Mme le Maire donne connaissance des demandes de subventions reçues en mairie, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Patricia FIEFFÉ ne participe pas au vote.

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents **DÉCIDE** d'attribuer une subvention aux associations locales suivantes pour un montant de 850 € pour l'année 2021 comme suit :

Nom de l'Association	2021	Nom de l'Association	2021
ADMR de Saint Sylvain	55	Essor du Val Clair de Bretteville Sur Laize	55
Amicale des Donneurs de sang	75	Fondation du Patrimoine	55
Anciens Combattants de Rouvres	55	Cingal Football Club	55
Anciens Combattants de Saint Sylvain	55	Association Sportive Saint Sylvain (A3S)	55
APE Jean Nourrisson	55	Secours Catholique	55
Association Sportive du Collège du Cingal	55	SEKOLY	55
Comité de Jumelage	60	TEF	55
Comité Juno	55		

Délibération 2021-03-22-002 - Vote des taux d'impositions communales pour l'année 2021

Madame le Maire rappelle les taux d'impositions communales depuis 2018, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer pour 2021.

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE** de fixer les taux d'impositions communales pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncier Bâti	20.19 %	Taxe Foncier Non Bâti	41.44 %
-------------------	---------	-----------------------	---------

Préparation Budget 2021

A défaut de ne pouvoir adopter le Compte de gestion, le compte administratif 2020 et l'affectation des résultats, Mme le maire propose de passer en revue quelques lignes budgétaires, afin de formaliser différents projets pour l'année 2021.

Bâtiments publics : 15000 € - Personnel extérieur : 20000 € - Charges exceptionnelles : 50000 € - Personnel titulaire : 3000 € (Chgt indice + Chgt échelon) - Indemnités élus : 11000 € - SDEC : 34000 €
Les montants seront ajustés pour un équilibre budgétaire.

Délibération 2021-03-22-003 - Comblement devant passage piéton

Le passage piéton devant la mare sur la RD 239 est à un niveau plus bas que le caniveau, ce qui empêche l'évacuation des eaux de pluies.

L'entreprise TP JONES propose un devis pour un montant de 820 € HT soit 984 € TTC.

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents **DÉCIDE** de ne pas signer le devis proposé et évoque l'obligation de résultat des travaux effectués.

Délibération 2021-03-22-004 – Plantation Chêne vert

Dans le projet de l'aménagement de la place de l'église était prévu la plantation d'un chêne vert. Celui-ci n'a pas été facturé, mais planté. Nous devons régulariser cette situation.
Mme le Maire propose de signer le devis pour que la facture soit envoyée et mandatée.

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents **DÉCIDE** de signer le devis proposé pour un montant de 850 € HT soit 1020 € TTC.

Questions diverses

La commune doit être dotée à compter du 01/01/2022, d'un défibrillateur. La CDC propose un prestataire. Le conseil municipal souhaite approfondir la recherche de prestataire.

L'Agence Routière de Falaise préconise de faire des demandes de devis directement aux entreprises pour un projet de sécurisation de la rue des Marronniers et de la rue du Tilleul. Plusieurs propositions sont évoquées.

L'adressage est presque finalisé. La numérotation classique sur toute la commune est validée.
Le conseil municipal décide de renommer Le Hamel en « Impasse du Hamel - Lieu dit Le Hamel » et de nommer la RD 239 en direction de Bretteville le Rabet « Rue du Long Bois - Lieu dit Le Long Bois » L'achat de quelques plaques sera à prévoir.
Une délibération sera prise au prochain conseil municipal afin de compléter le fichier National.

Pas de retour de devis pour la toiture de l'église. Le conseil municipal fait quelques propositions de prestataires.

Informations diverses

Parc éolien sur communes voisines

Changement de copieur : Contacté par OMB/VASSARD, REX/ROTARY et KODEN (DESK)

En attente des devis. (pour info – location sur 5 ans)

Fin de séance 22h15

Vu pour être affiché le 30 mars 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



A Soignolles, le 23 Mars 2021
Le Maire, Patricia FIEFFÉ